

Paris, le 24 novembre 2025

## **Electricité et Eaux de Madagascar**

### **Jugement du tribunal de Siem Reap rejetant une réclamation contre la société Victoria Angkor Company Limited (VAK) à hauteur de 8 millions d'euros environ**

La société Electricité et Eaux de Madagascar (« **EEM** » ou la « **Société** ») annonce que par jugement en date du 2 octobre 2025, communiqué le 21 novembre 2025, le tribunal de première instance de la province de Siem Reap (Cambodge) a rejeté une demande contre sa filiale la société cambodgienne Victoria Angkor Company Limited (« **VAK** ») à hauteur de 9 236 000 dollars.

Cette réclamation fondée sur des allégations de dividendes impayés avait été introduite en mai 2024 par d'anciens actionnaires minoritaires de la filiale VAK.

### ***À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar***

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, [www.eem-group.com](http://www.eem-group.com)). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, [www.saipppp-group.com](http://www.saipppp-group.com)) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.